

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

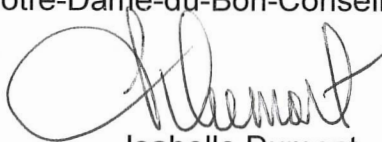
Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2026-427-10 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans les zones M1 et M5 ainsi que les logements complémentaires dans la zone H15 est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par la MRC Drummond soit le 9 juillet 2026.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 14^e jour de juillet deux mille vingt-six.

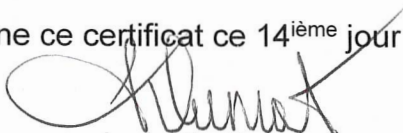


Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 14^{ième} jour de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^{ième} jour de juillet 2026.



Isabelle Dumont,
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1